

UFF EMERGENCE A

FONDS COMMUN DE PLACEMENT(FCP) DE DROIT FRANCAIS

RAPPORT ANNUEL

Exercice clos le 30 septembre 2020

Myria Asset Management
GROUPE Uff

MYRIA ASSET MANAGEMENT

Siège social : 32 avenue d'Iéna 75116 PARIS
Société par Actions Simplifiée à Conseil de Surveillance au capital de 1 500 000 € - RCS Paris 804 047 421
Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP-4000039

SOMMAIRE

Acteurs	3
Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion...	4
Autres informations.....	12
Rapport d'activité de l'OPCVM maître « EMERGENCE M ».....	14
Rapport certifié du commissaire aux comptes	19

- **Comptes annuels**

- Bilan Actif
- Bilan Passif
- Hors-Bilan
- Compte de Résultat

- **Annexes aux comptes annuels**

- Règles et méthodes comptables
- Evolution de l'actif net
- Compléments d'information

- **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels au 30 septembre 2020**

Acteurs

Société de gestion : MYRIA ASSET MANAGEMENT

Société par Actions Simplifiée à Conseil de surveillance au capital de 1 500 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 804 047 421
Société de gestion agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 14 octobre 2014 sous le numéro GP-14000039
Siège social : 32 Avenue d'Iéna 75116 Paris - France

Dépositaire : CACEIS Bank

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 420 000 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 692 024 722
Établissement de crédit agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)
Siège social : 1-3, place Valhubert 75013 Paris - France

Gestionnaire Comptable par délégation de la Société de gestion : CACEIS Fund Administration

Société Anonyme au capital de 5 800 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 420 929 481
Siège social : 1-3, place Valhubert 75013 Paris - France

Commissaire aux comptes : RSM PARIS, représenté par Fabien CRÉGUT

26, rue Cambacérès - 75008 PARIS - FRANCE

Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion

FORME JURIDIQUE : Fonds Commun de Placement (FCP) de droit Français

FONDS MULTI-PARTS : Non

CODE ISIN : FR0013192473

CLASSIFICATION : Le FCP est classé dans la catégorie suivante : néant

AFFECTATION DES RÉSULTATS : Capitalisation

OBJECTIF DE GESTION

Le FCP est un OPCVM nourricier investi à hauteur de 90% minimum de son actif en parts de l'OPCVM maître EMERGENCE M. Le reste sera investi en liquidité. Le FCP a pour objectif de *« surperformer l'indicateur de référence composite (50% MSCI EMF et 50% JPM EMBI Global Diversified Composite Index) sur la durée de placement recommandée en choisissant les classes d'actifs, marchés et titres des pays émergents. »*

Sa performance pourra être inférieure à celle du maître du fait de ses frais de gestion propres.

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence de l'OPCVM maître auquel le porteur pourra comparer a posteriori la performance de son investissement est l'indice composite suivant (dividendes réinvestis) :

- *50% MSCI EMF (Emerging Markets Free, libellé en euro) indice actions représentatif des marchés émergents dans le monde, établi et publié par Morgan Stanley ;*
- *50% JPM EMBI Global Diversified Composite Index couvert en Euros (JPM Emerging Markets Bond Index Global) représentatif du rendement global des emprunts libellés en dollars émis par les pays émergents. Cet indice est établi et publié par JP Morgan. Il est couvert systématiquement du risque de change contre dollar.*

Le FCP maître Emergence M est un OPCVM à gestion active dont la performance n'est pas liée à celle de l'indice mais qui l'utilise comme élément d'appréciation a posteriori de sa gestion.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

La stratégie de gestion est discrétionnaire quant à l'allocation d'actifs et à la sélection des valeurs.

Le portefeuille sera exposé directement ou indirectement de 35 à 65% en actions et autres titres donnant accès au capital. Les émetteurs sélectionnés relèveront des pays émergents (Hong Kong inclus) sans conditions, ainsi que de toute autre zone géographique, dans la limite de 35% de l'actif net et sous réserve qu'ils soient alors exposés directement ou indirectement aux pays émergents pour une partie au moins de leurs activités ou revenus.

Le reste du portefeuille sera principalement investi en titres de créance et instruments monétaires émis par des émetteurs relevant de pays émergents (Hong Kong inclus) sans conditions, ainsi que de toute autre zone géographique, dans la limite de 35% de l'actif net et sous réserve que les émetteurs soient alors exposés directement ou indirectement aux pays émergents pour une partie au moins de leurs activités ou revenus.

Le FCP pourra avoir recours à des instruments dérivés (futures et options sur taux, swaps de taux et de devises, achat/vente de devises à terme) ou à des instruments intégrant des dérivés). Le niveau maximal d'exposition de l'OPCVM aux marchés pourra être porté jusqu'à 200% de son actif net.

Le portefeuille sera structuré en fonction du processus de gestion suivant :

Poche « Actions »

Le gestionnaire financier vise à tirer parti d'un investissement sur le long terme en vue d'améliorer la rentabilité du portefeuille à travers un processus de sélection des valeurs axé notamment sur le potentiel de valorisation des titres ainsi que les perspectives de croissance des sociétés émettrices en comparaison des titres ou des sociétés appartenant au même secteur économique.

Poche « Taux »

Le gestionnaire financier met en œuvre un processus d'investissement qui vise à identifier les opportunités de rentabilité au sein des marchés de taux. Il est composé de 5 étapes principales :

- Analyse fondamentale portant sur les pays et leur positionnement dans le contexte du développement économique global. Une analyse crédit des pays est conduite, en évaluant leur profil macroéconomique, leur gouvernance ainsi que la robustesse de leurs institutions microéconomiques;*
- Evaluation de la dynamique de marché, à travers une analyse de la nature de différents instruments, de leur valeur relative, de leur liquidité et des déséquilibres existant entre l'offre et la demande ;*
- Etablissement de scénarii prévisionnels analysés mensuellement en vue de déterminer les risques futurs. La rentabilité prévisionnelle est calculée pour chaque type d'actifs en fonction de chaque pays en prenant en compte le meilleur scénario ainsi que le pire. Cela permet à la gestion de comparer les différents types d'actifs d'un pays à l'autre ;*
- Identification des instruments de taux susceptibles de délivrer la meilleure performance, en tenant compte du risque attendu. La valeur relative est également prise en considération à travers la comparaison des opportunités existantes entre les différents pays et courbes de taux ;*
- Constitution du portefeuille à travers une analyse du profil de rendement / risque de chaque actif dont l'achat est envisagé ainsi que de son impact sur le profil de rendement / risque du portefeuille, permettant la constitution d'un portefeuille diversifié et dont les risques sont contrôlés.*

Devises

Selon la situation des monnaies liées aux zones géographiques, l'exposition aux devises pourra être différente de celle de l'allocation des marchés.

Le FCP recherchera une allocation cible équilibrée entre les actions et les taux en respectant les limites suivantes :

- l'investissement total (titres de capital + titres de créance) ne pourra excéder 35% de l'actif pour un pays donné ;*
- le total des investissements en devises non OCDE ne pourra excéder 70% de l'actif.*

PROFIL DE RISQUE DU FCP

Le profil de risque du FCP est identique au profil de l'OPCVM maître Emergence M.

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements du FCP, les risques principaux pour le porteur sont les suivants

• ***Risque de perte en capital***

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que la performance du FCP diverge de l'indicateur de référence.

• ***Risque lié à la gestion discrétionnaire***

La performance du FCP dépend à la fois des sociétés choisies par le gérant, de l'allocation d'actifs faite par ce dernier ainsi que de l'évolution des différents marchés. Il existe donc un

risque que le gérant ne sélectionne pas les titres ou les marchés les plus performants et que l'allocation faite entre les différents marchés ne soit pas optimale. En cas de mauvaise anticipation du gérant concernant l'arbitrage sur la courbe de taux, la valeur liquidative peut baisser.

- **Risque actions**

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille du FCP est exposé baissent, la valeur liquidative baissera.

En raison des mouvements rapides et irréguliers des marchés actions, à la hausse comme à la baisse, le FCP pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le FCP investira sur des valeurs de petite capitalisation. Le cours ou l'évaluation de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse et leur cession peut requérir des délais.

L'exposition sur les marchés actions est de 65% au maximum.

- **Risque de crédit**

La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci détient une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

L'attention des investisseurs est appelée sur l'orientation de gestion de cet OPCVM susceptible d'investir dans des titres dont la notation est basse ou inexistante, ce qui peut accroître le risque de crédit.

- **Risque de taux**

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance, qu'ils soient détenus directement ou par le biais des OPC en portefeuille, baissera ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion que peut avoir sur la valeur liquidative de l'OPCVM une variation de 1% des taux d'intérêt. A titre d'exemple, pour un OPCVM ayant une sensibilité de 2, une variation de 1% des taux d'intérêt entraînera une variation inverse de 2, une variation de 1% des taux d'intérêt entraînera une variation inverse de 2% de la Valeur Liquidative de l'OPCVM.

La sensibilité du portefeuille « taux » du FCP est comprise entre 0 et +8. L'exposition du FCP sur les marchés taux est de 65% au maximum.

- **Risque lié aux marchés des pays émergents**

Le portefeuille pourra être investi dans les pays émergents jusqu'à 100% de son actif net. Les investisseurs potentiels sont avisés que l'investissement dans les pays émergents amplifie les risques de marché et de crédit. Les mouvements de marché à la hausse comme à la baisse peuvent être plus forts et plus rapides sur ces marchés que sur les grandes places internationales.

Les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. La situation politique et économique de ces pays peut affecter la valeur des investissements.

L'exposition aux pays émergents est de 100% au maximum.

- **Risque de change**

Etant donné que le FCP peut investir dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change. Des positions en devises constituées en découplément des actifs détenus peuvent accentuer ce risque. Le FCP pourra être exposé de 0 à 100% de son actif net au risque de change.

Le total des investissements en devises non OCDE ne pourra excéder 70% de l'actif même si le portefeuille peut-être investi jusqu'à 100% en pays émergents.

- **Risque de liquidité**

L'impossibilité pour un marché financier d'absorber les volumes de transactions peut avoir un impact significatif sur le prix des actifs.

- **Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés**

Dans la mesure où le FCP peut être exposé aux marchés à hauteur d'un niveau maximal de 200% de l'actif net, la valeur liquidative du fonds peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le FCP est exposé.

- **Risque de contrepartie**

La société de gestion pouvant utiliser des instruments financiers à terme, de gré à gré, le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles. Cela pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

- **Risques associés aux opérations de financement sur titres et à la gestion des garanties financières**

L'utilisation des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres peut augmenter ou baisser la valeur liquidative de l'OPCVM. Les risques associés à ces opérations et à la gestion des garanties financières sont :

- *Le risque de crédit : Les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent entraîner un risque de crédit si la contrepartie de ces opérations fait défaut et que l'émetteur des garanties reçues déclare un défaut sur les titres de créances reçues à titre de garantie.*
- *Le risque de contrepartie dans la mesure où la société de gestion met en œuvre des échanges de collatéral et où l'OPCVM peut avoir recours à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.*
- *Le risque de liquidité : tel que défini ci-dessus.*
- *Le risque juridique en lien avec la documentation juridique, l'application des contrats et les limites de ceux-ci.*
- *Le risque lié à la réutilisation des espèces reçues en garantie : La valeur liquidative du FCP peut évoluer en fonction de la fluctuation de la valeur des titres acquis par l'investissement des espèces reçues en garantie.*

GARANTIE OU PROTECTION

Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

COMPOSITION DE L'ACTIF DU FCP MAÎTRE « EMERGENCE M »

➤ ***Les actifs hors dérivés intégrés***

Actions et titres donnant accès au capital

Le portefeuille pourra être exposé directement ou indirectement entre 35 et 65% de son actif net en actions cotées et autres titres donnant accès au capital (certificats d'investissement et de droit de vote ou bons de souscription...).

Les titres détenus pourront concerner tous les secteurs économiques et relèveront de toutes tailles de capitalisation. Ils pourront être libellés en toutes devises.

Titres de créances et instruments du marché monétaire

Le portefeuille pourra être exposé directement ou indirectement entre 35 et 65% de son actif net aux marchés de taux.

Il pourra être investi en titres de créance et instruments du marché monétaire (obligations à taux fixe, obligations à taux variable, obligations indexées sur l'inflation, titres de créance négociables, BMTN, EMTN non structurés, titres participatifs, titres subordonnés...); La durée de vie restant à courir de ces titres lors de l'acquisition pourra être supérieure ou inférieure à 6 mois.

Ces titres pourront être négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré. Les titres de créance non admis sur un marché réglementé ou organisé ne pouvant cependant représenter plus de 10% de l'actif du FCP.

Ces investissements pourront être libellés en toutes devises.

Le FCP pourra être investi sans limitation en titres non notés. Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Un comité de sélection des signatures valide l'intégralité des émetteurs sélectionnés qu'ils soient notés ou non notés, et statue si besoin sur la notation effectivement retenue pour chaque émetteur.

Les émetteurs sélectionnés relèveront indifféremment du secteur public ou du secteur privé.

La sensibilité du portefeuille « taux » sera comprise entre 0 et +8.

Actions et parts d'OPC

Le portefeuille pourra être investi dans la limite de 10% de l'actif :

- OPCVM de droit français
- OPCVM de droit européen
- Fonds de fonds
- Fonds nourriciers
- FIA (Fonds d'Investissement Alternatifs) de droit français
- FIA (Fonds d'Investissement Alternatifs) de droit étrangers

Ces OPC pourront appartenir aux classes « actions des pays de l'Union européenne », ou « actions internationales » ou encore faire l'objet d'une gestion diversifiée, et déclarant une spécificité géographique ou sectorielle, « obligations et autres titres de créance internationaux » dans le but de réaliser l'objectif de gestion, et « monétaire », ou « monétaire court terme » dans le but de gérer les excédents de trésorerie.

➤ **Les instruments dérivés**

Le fonds peut intervenir sur les instruments dérivés suivants :

Nature des marchés d'intervention

- réglementés
- organisés
- de gré à gré

Risques sur lesquels le Fonds désire intervenir

- action
- taux
- change
- indice

Natures des interventions, l'ensemble des opérations devant être limité à la réalisation de l'objectif de gestion

- couverture du risque de taux
- couverture du risque actions
- couverture du risque de change
- options sur indices actions

Le risque global de l'OPCVM est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement tel qu'exprimé à la section « Risque Global » ci-après.

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques et font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces.

Les garanties financières en espèces reçues par l'OPCVM pourront être réinvesties via des OPC, qui appartiendront notamment à la classe « monétaire court terme ».

➤ **Les instruments intégrant des dérivés**

Le portefeuille pourra comprendre les produits de taux callable et puttable suivants : des obligations convertibles, obligations échangeables, obligations avec bons de souscriptions, des obligations remboursables en actions. Ainsi que des droits et warrants pouvant notamment provenir du détachement de titres en portefeuille. Ces instruments seront négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré.

Risques sur lesquels le Fonds désire intervenir

- action
- taux
- devise
- change
- crédit
- autres risques

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limité à la réalisation de l'objectif de gestion

- couverture
- exposition
- arbitrage
- autre nature

➤ **Les dépôts**

Le FCP ne fera pas de dépôts mais peut détenir des liquidités à titre accessoire, dans la limite des besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

➤ **Les emprunts d'espèces**

Le FCP pourra avoir recours à des emprunts d'espèces via un compte ouvert auprès du dépositaire du FCP, dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts sont principalement effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

➤ **Les acquisitions et cessions temporaires de titres**

• Nature des opérations

- Prises et mises en pension par référence au Code monétaire et financier
- Prêts et emprunts de titres par référence au Code monétaire et financier

• Nature des interventions

- Gestion de la trésorerie de l'OPCVM
- Optimisation des revenus de l'OPCVM

• Types d'actifs pouvant faire l'objet de telles opérations

- Obligations
- Actions
- Titres de créance négociables
- Instruments du marché monétaire

- Proportion maximale d'actif sous gestion pouvant faire l'objet de telles opérations : 15% de l'actif net.

- *Proportion attendue d'actifs sous gestion qui feront l'objet de telles opérations : entre 0 et 15% de l'actif net*
- *Effets de levier éventuels : Néant.*
- *Des informations complémentaires sur les conditions de rémunération des cessions et acquisitions temporaires de titres figurent à la rubrique « Frais et commissions ».*
- *Le choix des contreparties s'opère de façon rigoureuse parmi les intermédiaires réputés de la place sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs. Les principaux critères de sélection portent sur leur solidité financière, leur expertise sur les types d'opérations envisagées, les clauses contractuelles générales et les clauses spécifiques portant sur les techniques d'atténuation du risque de contrepartie.*

CHANGEMENTS INTERVENUS

Néant.

CHANGEMENTS ENVISAGÉS

Néant.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Préambule :

Conformément aux Directives UCITS V et AIFM, MYRIA ASSET MANAGEMENT a mis en place une politique de rémunération applicable aux collaborateurs dont les fonctions sont susceptibles d'influencer le profil de risque de la Société de Gestion ou des OPCVM et FIA gérés.

Le présent document est établi dans le prolongement de cette politique et vise à détailler les éléments quantitatifs et qualitatifs relatifs aux rémunérations versées au titre de l'exercice comptable 2019.

Éléments qualitatifs :

Conformément à la politique de rémunération de la Société de Gestion, la décision d'attribution des rémunérations est prise collégalement par le Conseil de Surveillance de MYRIA ASSET MANAGEMENT et présentée au comité des nominations et rémunérations du groupe UFF.

Le montant de ces rémunérations est apprécié sur la base des critères qualitatifs tels que déterminés dans la politique de rémunération (exemples : évaluation qualitative des résultats et performances individuels, appréciation du respect des procédures et de l'environnement de contrôle et de conformité...).

S'agissant des rémunérations variables, elles prennent exclusivement la forme de primes exceptionnelles ayant la nature de traitements et salaires. Compte tenu des montants déterminés au titre de l'exercice 2019, aucun versement en parts d'OPCVM ou de FIA ni report de versement n'ont été mis en œuvre.

Le Conseil de Surveillance procède annuellement à une revue indépendante de la politique de rémunération et veille à son respect par la Société de Gestion et à sa conformité à la réglementation.

Éléments quantitatifs :

Le personnel concerné ainsi que les rémunérations afférentes sont détaillés ci-dessous :

Effectif total sur l'année 2019 : 12, dont 6 preneurs de risque.

Rémunération brute totale versée au titre de l'année 2019 : 746 milliers d'euros, ventilée de la façon suivante :

1. en fonction des catégories de personnel :

- 502 milliers d'euros versés aux preneurs de risque,
- 243 milliers d'euros versés aux autres collaborateurs,

2. en fonction de la nature de la rémunération : (Toutes typologies de collaborateurs confondues)

- 668 milliers d'euros de rémunérations fixes,
- 77 milliers d'euros de rémunérations variables versées à 6 bénéficiaires.

RÈGLES D'INVESTISSEMENT

Le fonds respecte les règles d'investissement et les ratios réglementaires définis par le Code Monétaire et Financier et par le Règlement Général de l'AMF.

Le fonds étant nourricier du FCP « EMERGENCE M », les actifs ont été intégralement investis en parts de ce fonds.

Pour mémoire et conformément à ce qui est indiqué dans le prospectus complet le fait d'investir dans un fonds maître fait supporter indirectement au fonds nourricier 1% maximum TTC de frais de gestion ainsi que d'autres frais indirects (L'OPCVM pouvant être investi jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPCVM, des frais indirects pourront être prélevés).

Le taux de frais de gestion appliqué pour l'exercice sur la base de l'actif net TTC est de 1,25%.

Le taux de frais prélevés par le fonds maître au titre de l'exercice clos au 30/09/2020 est de 1,26%.

Autres informations

Les commissions de mouvement sont perçues par la société de gestion. Des frais forfaitaires sont prélevés sur chaque transaction par le conservateur.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE AUX ASSEMBLÉES POUR LES TITRES DÉTENUS EN PORTEFEUILLE

L'exercice du droit de vote pour les titres détenus dans le portefeuille est effectué en toute indépendance dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts. Le gérant financier par délégation exerce au fil de l'eau les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille selon sa propre politique d'exercice.

LA SÉLECTION ET L'ÉVALUATION DES INTERMÉDIAIRES ET CONTREPARTIES

La société de gestion déléguée, Aberdeen Asset Managers Limited sélectionne ses contreparties selon un processus comportant trois étapes :

- *Sélection initiale par le Centre d'Investissement et la Table de Négociation selon des critères préétablis.*
- *Revue par le Comité, composé des équipes « Investissement », du responsable global des Négociations, du Département du Contrôle des Risques, de Compliance et du Middle Office, sous la présidence du Directeur Général des Investissements.*
- *Approbation finale et validation par le Département du Contrôle des Risques.*

Chaque Centre d'Investissement (gérants et analystes), conjointement avec la Table de Négociation, définit les critères de sélection utilisés pour affecter des affaires aux contreparties, qui sont validés par le Directeur Général des Investissements. Les critères, qui sont résumés dans chaque tableau d'évaluation, portent principalement sur :

- *La qualité de la recherche*
- *L'obtention des informations en temps utile*
- *Les conseils d'achat / de vente*
- *La qualité de l'exécution*
- *La qualité des opérations de confirmation et de règlement/livraison.*

Le Comité encourage la stabilité à long terme des critères. Il préconise en outre que les équipes Investissement utilisent des critères homogènes. La liste des contreparties est mise à jour trois fois par an (et par Centre d'Investissement). Le Comité effectue une analyse critique et fixe les objectifs commerciaux de chaque contrepartie agréée proposée par les équipes Investissement dans leurs évaluations des contreparties.

Le Middle Office participe au Comité de Sélection des Contreparties en fournissant une évaluation de l'efficacité des contreparties dans son domaine d'activité et possède un droit de veto sur l'interdiction temporaire de travailler avec une contrepartie si sa prestation n'est pas jugée satisfaisante en termes de services (règlement/livraison). Le vote aboutit à un classement des Contreparties et des objectifs de commissions sont fixés pour chacune d'entre elles. Les contreparties seront divisées en trois groupes au maximum. La majorité des transactions doit être affectée au Groupe 1, d'un nombre limité, tandis que le Groupe 2 comprendra un nombre plus important de contreparties et obtiendra un volume d'affaires considérablement inférieur à celui du Groupe 1. Le même principe s'applique aux contreparties du Groupe 3 comparativement au Groupe 2.

Toutes les contreparties doivent être autorisées par le Département du Contrôle des Risques (ce dernier analysera la notation de crédit de la contrepartie et fixera des paramètres de crédit). Cette liste sera ultérieurement approuvée par le Comité Exécutif du gestionnaire financier.

Le département Déontologie est ensuite informé de la liste de façon à limiter son contrôle aux contreparties agréées auxquelles le gestionnaire financier fait appel.

RISQUE GLOBAL

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM maître Emergence M est celle du calcul de l'engagement telle que définie à l'article 411-73 et suivants du Règlement Général de l'AMF.

Le niveau maximal d'exposition de l'OPCVM aux marchés pourra être porté jusqu'à 200% de son actif net.

CRITÈRES ESG

Les informations sur les critères environnementaux, sociaux, et de qualité de gouvernance dans la politique d'investissement de cet OPCVM sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion :

www.myria-am.com

POLITIQUE DE DISTRIBUTION

Capitalisation pure.

Le Conseil de surveillance de la société de gestion statue chaque année sur l'affectation du résultat net ainsi que des plus-values réalisées et peut décider de leur capitalisation.

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE

Compte tenu de la nature de la gestion financière du FCP, la société de gestion n'utilise aucune technique de gestion efficace de portefeuille.

RÈGLEMENT SFTR

Au cours de l'exercice, le Fonds maître s'est conformé aux règles telles que définies dans le règlement SFTR pour le ré-emploi des sommes reçues en collatéral des opérations de cessions temporaires.

Rapport d'activité de l'OPCVM maître

« EMERGENCE M »

LE RAPPORT ANNUEL DE ABERDEEN ASSET MANAGEMENT **OCTOBRE 2019 - SEPTEMBRE 2020**

Analyse des marchés

Obligations

La dette des marchés émergents s'est inscrite en hausse au cours de la période, mais avec des divergences considérables entre pays. Globalement, les obligations libellées en devises fortes ont surperformé les émissions en devises locales, principalement en raison de la dépréciation de certaines monnaies.

En début de période, c'est la guerre commerciale entre les États-Unis et la Chine qui a dicté l'évolution des marchés. Un accord commercial a été conclu fin 2019, certains droits de douane ont été annulés et la perspective d'une augmentation du commerce mondial a globalement profité aux actifs des marchés émergents. L'optimisme a disparu début 2020, lorsque le nouveau coronavirus s'est mué en une pandémie mondiale. De plus, la baisse des prix du pétrole a largement contribué aux pertes de recettes des États producteurs d'énergie. Le pétrole brut de qualité Brent a chuté de façon spectaculaire en février, la propagation de la Covid-19 alimentant la crainte d'un ralentissement économique mondial, sans oublier une guerre des prix potentielle entre la Russie et l'Arabie Saoudite. L'écart de rendement entre la dette des marchés émergents et celle du Trésor américain s'est considérablement élargi en mars, une fois que les conséquences économiques sont devenues évidentes. Au cours des six derniers mois, les marchés ont opéré un rebond. Les obligations ont réagi favorablement aux baisses de taux - tant de la part de la Réserve fédérale américaine que des banques centrales nationales - visant à soutenir les économies en difficulté. Cependant, alors que le nombre de cas de Covid-19 semble repartir à la hausse, l'Inde et l'Amérique latine sont particulièrement vulnérables à l'augmentation des infections.

Le Mexique, principale composante de l'indice des obligations en devises fortes, a légèrement reculé sur la période. Le pays a subi plusieurs dégradations de notations, notamment celui de la compagnie pétrolière publique Pemex. En Amérique latine également, le real brésilien a chuté de plus de 30 %. L'assouplissement de la politique de la banque centrale et la détérioration des conditions extérieures ont empêché la moindre appréciation des obligations en devise locale. A contrario, l'Asie a clairement tiré son épingle du jeu puisque les obligations en devises fortes et en devises locales de l'Indonésie et de la Malaisie ont enregistré des performances positives.

Actions

Les actions des marchés émergents ont affiché une certaine volatilité tout au long de l'année, mais ont terminé la période en hausse. Les tensions commerciales persistantes entre les États-Unis et la Chine ont pesé sur les marchés actions pendant la majeure partie de l'année 2019, et la signature d'un premier accord commercial entre les deux parties a apporté un bref répit au début de l'année 2020. Celui-ci fut toutefois de courte durée, car la propagation rapide de la COVID-19 dans le monde entier a par la suite fait chuter les marchés.

La pandémie a forcé les gouvernements du monde entier à imposer des mesures de confinement et de distanciation sociale draconiennes pour enrayer sa propagation. Ces mesures ont paralysé les voyages internationaux et gravement entravé l'activité économique. Les indices de production et manufacturiers ont plongé partout dans le monde, et les devises des marchés émergents se sont effondrées par rapport au dollar américain. Pour cette classe d'actifs, ceci s'est soldé par des ventes massives lors du premier trimestre. Les marchés ont ensuite rebondi au cours des deuxième et troisième trimestres, après que les mesures de confinement initiales aient apparemment ralenti les taux de contamination dans la plupart des régions touchées, ce qui a conduit de nombreuses économies à rouvrir progressivement.

Le soutien sans précédent apporté par les banques centrales et les gouvernements du monde entier a été un facteur déterminant du redressement des actions émergentes au cours de cette période. Cette politique monétaire accommodante a permis de relancer le commerce et la consommation, ce qui a suscité l'espoir d'une reprise économique.

Vers la fin de la période, la recrudescence du nombre de contaminations par la COVID-19 dans plusieurs pays a freiné la dynamique des marchés. Les tensions géopolitiques entre les États-Unis et la Chine ont également refait surface, et ce regain a freiné l'appétit des investisseurs pour le risque.

Perspectives

Obligations

La résurgence des cas de Covid-19 dans certains pays a augmenté la probabilité de nouvelles mesures de confinement. Nous espérons que les gouvernements du monde entier seront mieux préparés cette fois-ci et qu'ils éviteront de mettre en œuvre les mêmes plans de confinement qu'en mars dernier. En ce début de quatrième trimestre, nous pensons que l'activité économique va continuer à se normaliser. Toutefois, la prudence des consommateurs et des investisseurs devrait persister car nous devons tous apprendre à vivre avec la Covid-19 pendant un certain temps encore.

L'assouplissement des politiques devrait continuer à apporter un certain soutien, via le maintien de conditions de liquidité favorables par les banques centrales mondiales et le déploiement de mesures budgétaires par les gouvernements. La prochaine élection présidentielle américaine constitue un risque majeur pour la dette des marchés émergents. L'issue de cette élection sera essentielle dans la trajectoire de la politique étrangère américaine à l'égard de la Chine et de la Russie. Elle sera tout aussi importante dans le cadre du débat sur la participation du secteur privé à l'initiative du G20 sur la suspension du service de la dette. Cette initiative invite les créanciers bilatéraux et du secteur privé à réduire le service de la dette de certains pays émergents emprunteurs.

Actions

Nous restons prudents quant aux perspectives à court terme concernant les actions des marchés émergents. La reprise économique tirée par la Chine, le soutien budgétaire généreux des différents gouvernements partout dans le monde, ainsi que l'engagement de la Réserve fédérale américaine et d'autres grandes banques centrales à maintenir des taux d'intérêt bas, ont alimenté le regain d'appétit pour le risque au cours des six derniers mois. Ceci a permis à la classe d'actifs de rebondir après les pertes subies au premier trimestre. Toutefois, nous prévoyons une certaine volatilité à l'approche du dernier trimestre 2020, notamment en raison du tumulte qui précédera les élections présidentielles américaines de novembre. Parallèlement, les relations de plus en plus conflictuelles entre les États-Unis et la Chine continuent de jeter une ombre sur les perspectives de reprise économique mondiale.

Sur le front de la pandémie, les différences considérables dans la maîtrise du virus à travers le monde entravent les espoirs d'une reprise économique à grande échelle. En outre, la présence de poches de recrudescence du virus en Europe et dans certaines régions d'Asie, ainsi que la persistance d'un taux de mortalité élevé au Brésil et en Inde, les deux plus grandes économies émergentes après la Chine, continuent de miner la confiance des investisseurs. Qui plus est, malgré certains développements prometteurs, le calendrier de diffusion d'un vaccin anti-COVID-19 efficace reste incertain.

Cela dit, en tant que stock pickers bottom-up, nous restons concentrés sur les perspectives à long terme des entreprises que nous détenons en raison de leurs solides fondamentaux, tels que des flux de revenus importants, des bilans sains et une solide gouvernance. Les marchés émergents offrent un large éventail d'entreprises de grande qualité et, de surcroît, certains facteurs de croissance structurels, tels qu'une situation démographique saine et une classe moyenne croissante, continuent de rendre cette classe d'actifs attrayante pour les investisseurs. Nous continuons de privilégier les valeurs exposées à des thèmes épargnés par la pandémie. Parmi ceux-ci, on peut citer la progression de la demande en matière de soins de santé, les progrès technologiques et l'évolution des modes de consommation, tels que l'augmentation des dépenses discrétionnaires en matière d'éducation, d'achats et de jeux en ligne. Parallèlement, nous continuerons à nous défaire des entreprises qui nous convainquent le moins, et dont les perspectives de reprise à court et moyen terme semblent plus

sombres. Nous sommes donc déterminés à utiliser notre avantage sur le terrain pour rester concentrés sur les entreprises dont les fondamentaux sont sains et qui sortiront renforcées de la crise actuelle.

Obligation

Le fonds a sous-performé son indice de référence sur l'année écoulée, avec une performance en baisse de 3,58 %. La sous-performance du fonds est notamment imputable aux devises, en particulier l'accès de faiblesse du dollar américain. Les allocations aux différentes qualités de crédit et aux zones géographiques ont également eu un impact négatif. Inversement, la sélection de titres et l'allocation aux obligations en devises locales ont contribué à la performance.

L'évolution des devises du Mexique, de l'Inde et de la Russie s'est révélée particulièrement défavorable. Sur le plan géographique, l'Amérique latine a enregistré la performance la plus décevante. Le fonds a surtout souffert d'une position hors indice de référence et de la sélection de titres au Venezuela, ainsi que de son exposition aux obligations d'entreprises et de la sous-pondération du Chili. La surpondération de l'Équateur a également pesé sur les performances, malgré la légère compensation apportée par la sélection de titres dans le pays. Les performances ont aussi été décevantes en Europe de l'Est, en raison notamment de l'exposition au rouble russe.

L'exposition limitée au Liban et la surpondération des positions au Qatar, en Indonésie et en Arabie Saoudite ont eu une incidence positive sur la performance, tout comme l'allocation aux titres en devises locales en Indonésie et en Argentine. La sélection des titres au Panama, au Ghana et au Sri Lanka s'est également avérée bénéfique.

Nous avons renforcé nos positions sur les emprunts d'État de l'Angola, dont les perspectives se sont récemment améliorées avec le rebond des prix du pétrole. Le Fonds monétaire international a estimé que la dette de l'Angola était viable, bien qu'elle présente des risques élevés. Nous avons renforcé notre position sur la dette argentine, qui a fait l'objet de négociations de restructuration pendant toute la période. Nous avons exploité la correction des emprunts d'État de l'Équateur pour nous porter acheteurs. Nous avons récemment renforcé nos positions aux Bahamas, au Ghana, au Honduras, à la Hongrie, à la Côte d'Ivoire, à la Tunisie et à l'Ouzbékistan, du fait du caractère attractif des valorisations. Nous avons souscrit aux nouvelles émissions de l'Albanie et de l'état du Sharjah (aux Émirats arabes unis), qui offraient des valorisations intéressantes.

Au Salvador, nous avons arbitré les obligations à court terme en faveur des nouvelles obligations à 30 ans. Au cours de l'été, nous avons réduit notre exposition aux obligations sri-lankaises, dont le prix a augmenté. Nous avons allégé notre position au Bahreïn, en raison d'un risque de restructuration, au Sénégal et au Costa Rica. Nous avons également clôturé toutes nos positions sur la dette de la Turquie, en raison des craintes suscitées par des besoins importants de financement budgétaire.

Dans l'univers des obligations en devises locales, nous avons réduit notre position sur les taux indonésiens pour accentuer la duration des taux brésiliens, le biais accommodant de la banque centrale n'étant pas reflété dans les prix de marché. Nous avons augmenté nos positions en Colombie et en Uruguay, tout en réduisant notre exposition au Mexique et à la Russie, sur la base des valorisations. Concernant les entreprises d'entreprises, nous avons cédé notre position sur la banque indienne SBI, réduit celle sur le groupe minier ukrainien MetInvest et avons consolidé notre position sur Huarong Asset Management en Chine.

Actions

Sur les 12 derniers mois (au 30 septembre 2020), le fonds a enregistré une performance de 1,85 %, inférieure à celle de son indice de référence (2,90 %). Cette sous-performance est due à une allocation d'actifs défavorable et à des effets de change qui ont éclipsé une sélection de titres pourtant judicieuse. Sur le plan géographique, ce sont les expositions à l'Amérique latine et à l'Inde qui ont le plus pesé sur la performance, car les taux croissants de contamination par la COVID-19 ont alimenté les craintes d'une récession plus profonde. La sous-pondération de la Chine s'est également avérée coûteuse. En effet, les positions sur ce pays ont grandement contribué à la reprise de la classe d'actifs après que les autorités aient pris des mesures énergiques pour endiguer la propagation du virus, ce qui a permis à l'économie du pays de rouvrir plus rapidement que la plupart des autres. Parallèlement, les troubles politiques à Hong Kong ont provoqué des tensions sur le marché, et de ce fait, notre exposition hors indice de référence a pesé sur la performance du fonds.

En Amérique latine, l'exposition au Brésil, plus importante que celle de l'indice de référence, a elle aussi écorné les performances. La fuite rapide des capitaux déclenchée par la COVID-19 a provoqué une forte dépréciation des devises, ce qui a aggravé la situation au Brésil et au Mexique. Les principaux prêteurs dans ces deux pays, Banco Bradesco et Banorte, ont baissé devant les inquiétudes concernant l'impact de la pandémie sur la croissance et les nouvelles réductions des taux d'intérêt. Par ailleurs, les doutes concernant les mauvaises pratiques comptables et l'intégrité de la gestion de l'assureur brésilien IRB lui ont porté préjudice. Nous avons par la suite vendu ce titre. Parmi les actions du secteur de la consommation, la restriction des interactions sociales a entravé le cours de l'action de FEMSA, l'embouteilleur et le détaillant de Coca-Cola.

De la même manière, en Inde, notre exposition à ce pays a pesé sur la performance du fonds. Le prêteur immobilier HDFC a pâti des ventes massives des valeurs financières suscitées par la crainte d'une aggravation de la crise de liquidités. Kotak Mahindra Bank a également affiché un certain retard du fait des contraintes en matière de capitaux qui ont pesé sur l'ensemble du secteur.

En Asie, si la sous-pondération de la Chine a nui à la performance, la sélection de titres a quant à elle été favorable. Le fonds ASI SICAV I China A Share Equity Fund a démontré sa résistance dans un climat de forte volatilité. Plusieurs de ses principales positions sous-jacentes sont axées sur le marché intérieur et ont généré de solides performances malgré des perspectives économiques mondiales plus sombres et l'incertitude géopolitique qui pèse sur le marché de la Chine continentale. Ces positions ont également montré très tôt des signes de reprise après la levée du confinement lié à la COVID-19. Plusieurs participations directes, telles que l'organisme de recherche clinique et le fabricant sous contrat Wuxi Biologics, ont également contribué à la performance du fonds. Wuxi a maintenu une forte croissance de ses activités de développement de nouveaux médicaments en pleine pandémie, et les investisseurs se sont tournés vers la société espérant que celle-ci contribue à la mise au point de nouveaux traitements contre le coronavirus. Par ailleurs, l'exposition à Tencent a stimulé les performances du fonds, puisque ce géant du divertissement et des médias sociaux s'est avéré être une valeur défensive pendant tout le confinement. En effet, le temps consacré aux divertissements numériques, notamment aux jeux en ligne, a explosé au cours de cette période. Néanmoins, le manque d'exposition à Alibaba a été coûteux pour la performance du fonds car le géant du commerce électronique a été introduit en bourse à Hong Kong en novembre 2019 et a maintenu des résultats impressionnants malgré des conditions de marché difficiles. L'action a également progressé grâce au climat positif qui a entouré l'entrée en bourse de sa filiale de paiement numérique, Ant Group.

Ailleurs, en Corée du Sud, le fabricant de batteries pour véhicules électriques LG Chem a enregistré une hausse, soutenu par la solide dynamique de son activité dans le domaine des batteries pour véhicules électriques et par l'amélioration des marges de sa division pétrochimique.

Sur le plan sectoriel, notre exposition aux entreprises de semi-conducteurs, telles que ASML Holdings, Samsung Electronics et Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. (TSMC) a été positive. Ces titres de grande qualité, dotés de bilans solides et très concurrentiels, se sont avérés défensifs, en raison des perspectives encourageantes concernant la demande de puces mémoire et de smartphones. Ils ont également été très profitables au fonds, puisque leurs produits ont été favorisés par les mesures encourageant le travail à domicile, ce qui s'est traduit par des bénéfices solides et des marges saines. Parallèlement, la position initiée récemment sur la société Longi Green Energy, leader mondial dans la fabrication de plaquettes de silicium utilisées par l'industrie solaire, a également contribué à la performance du fonds. Le titre a enregistré une hausse impressionnante depuis le début de l'année grâce aux bons résultats obtenus en raison de la demande croissante pour ses plaquettes monosilicium. Les mesures de confinement et de distanciation sociale se sont également traduites par une augmentation des volumes du commerce électronique dans toute la classe d'actifs, puisque davantage de personnes ont fait leurs courses en ligne. Cette tendance a bénéficié à des entreprises telles que Meituan Dianping en Chine et Mercado Libre en Amérique latine. Nous avons introduit ces deux fournisseurs de services en ligne dans le portefeuille au cours de la période, en raison de leur position de leader sur leurs marchés respectifs. Dans le même temps, nous avons également initié une nouvelle position sur le fournisseur russe de services Internet, Yandex, qui s'est lui aussi bien comporté. Le titre s'est redressé après l'annonce de son inclusion dans l'indice MSCI Emerging Markets. La société est bien placée pour tirer parti de la croissance du commerce de détail en ligne russe.

Cette année le portefeuille a été particulièrement actif. En plus des transactions déjà mentionnées, nous avons profité de la faiblesse du marché pour augmenter notre exposition à des titres offrant des moteurs de croissance durables intéressants, tels que la société brésilienne WEG, en raison de son exposition dans les secteurs de l'automobile et des énergies renouvelables, la société sud-africaine Mondi, un des acteurs les plus innovants au monde en matière de solutions d'emballage et de papier, compte tenu de son bilan solide et de sa valorisation attrayante, et la société sud-coréenne Samsung SDI, le premier fabricant de batteries Li-ion de petite taille et un précurseur dans le développement de nouvelles solutions énergétiques, dans la mesure où nous prévoyons que la demande de véhicules électriques devrait augmenter.

Nous avons également réduit notre position dans le fonds ASI SICAV I China A Share Equity Fund pour augmenter notre exposition directe à la Chine. À cette fin, nous avons pris plusieurs participations en Chine continentale par le biais du programme Stock Connect qui nous offre un meilleur accès à la bourse de Shanghai. Parmi elles figurent China Merchant's Bank, premier prêteur pour les particuliers en raison de ses fondamentaux solides et de son profil de croissance structurellement favorable dans le secteur des services financiers ; China Tourism Group Duty Free, opérateur de boutiques hors taxes ; Kweichow Moutai, producteur de spiritueux haut de gamme ; Longi Green Energy, fabricant de plaquettes solaires ; Midea Group, fabricant d'appareils électriques ; Nari Technology, premier fournisseur d'automatisation de réseaux électriques et de produits de contrôle pour l'industrie de Chine continentale ; New Oriental Education, entreprise de services éducatifs extrascolaires ; l'aéroport international de Shanghai ; et Shenzhen International Group, leader dans la fabrication de vêtements. Nous avons également souscrit à l'introduction en bourse de Hangzhou Tigermed, le plus grand spécialiste de la recherche clinique sous contrat en Chine, qui a procédé à une cotation secondaire à Hong Kong.

Ailleurs, dans la mesure où nous sommes désormais plus confiants pour investir directement en Inde, nous nous sommes retirés du fonds ASI SICAV I Indian Equity Fund et avons investi directement dans les principaux fournisseurs de prêts HDFC et Kotak Mahindra Bank, ainsi que dans la société de services informatiques Tata Consultancy. Ces titres ont fait preuve d'une certaine résistance face aux récentes difficultés économiques du pays.

Dans ce contexte, nous avons saisi l'opportunité de nous séparer de plusieurs entreprises après avoir pris en compte l'impact à long terme de la COVID-19 sur le portefeuille, et pour financer de meilleures opportunités ailleurs. Il s'agit notamment de Banco Santander Chile, BIM Birlisik, BRF, Grasim, Hang Lung Group et Hang Lung Properties, Hangzhou Hikvision, Hero Motocorp, Lojas Renner, MTN, Multiplan, Siam Cement, Sunny Optical et Tenaris. Enfin, nous sommes sortis de 58.com lorsque nous avons appris que l'entreprise serait rachetée par des investisseurs privés.

Performances

Sur l'exercice arrêté au 30 septembre 2020, le fonds a réalisé une performance de -3,40% sur 12 mois contre 1,40% pour son indice de référence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La crise sanitaire liée à la pandémie de Covid 19, n'a eu aucun impact opérationnel sur la gestion et sur la valorisation des fonds. Myria AM dispose de procédures « Risque de liquidité », « Risque de contrepartie », « Risque de marché » ; les risques liés à l'activité sont maîtrisés et aucun incident n'a été relevé.

Compte tenu de l'épidémie de la Covid-19 qui a sévit toute l'année 2020, le portefeuille a été géré selon l'objectif de gestion défini dans le prospectus. Ainsi, si des adaptations ont pu être réalisées au cours de l'année, elles ont consisté à réduire les marges de manœuvre autorisées pour se rapprocher de l'indice de comparaison du fonds. La gestion a donc pris en compte en temps réel les diverses annonces des gouvernements, des banquiers centraux et des sociétés pharmaceutiques pour tirer parti au mieux des informations disponibles et adapter en conséquence le niveau de risque.

Rapport certifié du commissaire aux comptes



RSM Paris

26, rue Cambacérés

75 008 Paris

France

Tél.: +33 (0) 1 47 63 67 00

Fax: +33 (0) 1 47 63 69 00

www.rsmfrance.fr

UFF EMERGENCY A

FONDS COMMUN DE PLACEMENT

Régi par le livre II du Code monétaire et financier

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le **30 SEPTEMBRE 2020**

Aux porteurs de parts,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif **UFF EMERGENCE A** constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le **30 septembre 2020**, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du **1er octobre 2019** à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux porteurs de parts.

5. RESPONSABILITÉS DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

6. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 15 janvier 2021

RSM PARIS

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Fabien CRÉGUT
Associé



BILAN ACTIF AU 30/09/2020 EN EUR

	30/09/2020	30/09/2019
INSTRUMENTS FINANCIERS	74 407 596,15	88 294 955,66
OPC MAÎTRE	74 407 596,15	88 294 955,66
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
CRÉANCES	0,00	358 932,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	0,00	358 932,00
COMPTES FINANCIERS	80 249,91	0,00
Liquidités	80 249,91	0,00
TOTAL DE L'ACTIF	74 487 846,06	88 653 887,66

BILAN PASSIF AU 30/09/2020 EN EUR

	30/09/2020	30/09/2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital	74 381 756,41	88 905 417,66
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	955 204,09	451 099,02
Résultat de l'exercice (a,b)	-926 466,49	-1 065 290,58
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	74 410 494,01	88 291 226,10
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	77 352,05	94 193,47
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	77 352,05	94 193,47
COMPTES FINANCIERS	0,00	268 468,09
Concours bancaires courants	0,00	268 468,09
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	74 487 846,06	88 653 887,66

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/09/2020 EN EUR

	30/09/2020	30/09/2019
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/09/2020 EN EUR

	30/09/2020	30/09/2019
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	0,00	0,00
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	363,25	367,59
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	363,25	367,59
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	-363,25	-367,59
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	974 390,17	1 121 329,19
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-974 753,42	-1 121 696,78
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	48 286,93	56 406,20
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-926 466,49	-1 065 290,58

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

OPCVM détenus :

Les parts ou actions d'OPCVM seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation sur l'actif net.

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion sont intégralement versés à la société de gestion qui prend en charge l'ensemble des frais de fonctionnement des OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction.

Le taux appliqué sur la base de l'actif net est de 1,25 % TTC.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des Revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Sommes Distribuables	Parts « C »
Affectation du résultat net	Capitalisation
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/09/2020 EN EUR

	30/09/2020	30/09/2019
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	88 291 226,10	88 769 154,36
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	2 610 844,74	3 736 986,59
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-13 915 180,50	-11 385 776,90
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 142 487,99	546 189,25
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-111 613,86	-82 810,02
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-1 908,00	-1 284,00
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-2 630 609,04	7 830 463,60
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	4 069 315,09	6 699 924,13
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-6 699 924,13	1 130 539,47
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-974 753,42	-1 121 696,78
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	74 410 494,01	88 291 226,10

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
OPC Maître	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/09/2020
CRÉANCES		
TOTAL DES CRÉANCES		0,00
DETTES		
	Frais de gestion fixe	77 352,05
TOTAL DES DETTES		77 352,05
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-77 352,05

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	26 923,4191	2 610 844,74
Parts rachetées durant l'exercice	-135 726,5756	-13 915 180,50
Solde net des souscriptions/rachats	-108 803,1565	-11 304 335,76
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	744 452,0763	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/09/2020
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	974 390,17
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,25
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/09/2020
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/09/2020
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/09/2020
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			74 407 596,15
Instruments financiers à terme	FR0011365766	EMERGENCE M	74 407 596,15
Total des titres du groupe			74 407 596,15

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/09/2020	30/09/2019
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-926 466,49	-1 065 290,58
Total	-926 466,49	-1 065 290,58

	30/09/2020	30/09/2019
Parts UFF EMERGENCE A		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-926 466,49	-1 065 290,58
Total	-926 466,49	-1 065 290,58

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/09/2020	30/09/2019
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	955 204,09	451 099,02
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	955 204,09	451 099,02

	30/09/2020	30/09/2019
Parts UFF EMERGENCE A		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	955 204,09	451 099,02
Total	955 204,09	451 099,02

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	29/09/2017	28/09/2018	30/09/2019	30/09/2020
Actif net en EUR	90 765 500,39	88 769 154,36	88 291 226,10	74 410 494,01
Nombre de titres	873 936,2138	928 708,9098	853 255,2328	744 452,0763
Valeur liquidative unitaire	103,85	95,58	103,47	99,95
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,06	0,06	0,52	1,28
Capitalisation unitaire sur résultat	-1,34	-1,26	-1,24	-1,24

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
EMERGENCE M	EUR	63 732,4164	74 407 596,15	100,00
TOTAL FRANCE			74 407 596,15	100,00
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			74 407 596,15	100,00
TOTAL Organismes de placement collectif			74 407 596,15	100,00
Dettes			-77 352,05	-0,11
Comptes financiers			80 249,91	0,11
Actif net			74 410 494,01	100,00

Parts UFF EMERGENCE A	EUR	744 452,0763	99,95
------------------------------	------------	---------------------	--------------